

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMMISSION DES ÉTUDES**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent quatre-vingt-quatrième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 16 septembre 2010 à 9 heures au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 14 OCTOBRE 2010**

**Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-quatrième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 16 septembre 2010 à 9 heures au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
AZZOUZI, Fouzia Étudiante – Baccalauréat en traduction et en rédaction	X ( <i>à compter de 9 h 30</i> )	
BABINEAU, Patrice Chargé de cours – Département des sciences administratives	X	
DANKOVA, Natalia Responsable du programme de 2 <sup>e</sup> cycle en enseignement des langues aux adultes	X	
DAVILA-GOMEZ, Ana-Maria Professeure – Département des sciences administratives		X ( <i>à compter de 10 h 00</i> )
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
HURTUBISE, Denis Doyen des études		X
LANARIS, Catherine Responsable du programme de troisième cycle en éducation	X	
LEDUC-BROWNE, Paul Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X ( <i>quitte à 10 h 40</i> )	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
ROBITAILLE, Martin Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X	
SALAZAR-CLAVEL, Juan Professeur – Département des sciences administratives	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
WHITESIDE, Carla Chargée de cours – École multidisciplinaire de l'image		X

**PRÉSENT**      **ABSENT**

**OBSERVATEUR :**

CHARBONNEAU, Alain  
Doyen de la formation continue  
et des partenariats

X (*quitte à 10 h 00 et  
réintègre à 10 h 30*)

**SECRÉTAIRE :**

MAURICE, Luc  
Secrétaire général

X

Le président de la commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 10.

Il informe la commission des changements qui affectent sa composition. Ainsi, il confirme que madame Fatma Djamar Samatar, étudiante, n'est plus éligible à siéger, compte tenu qu'elle n'est pas inscrite au présent trimestre de l'automne 2010. L'AGE-UQO sera donc invitée à prévoir une cinquième désignation au sein de la représentation étudiante de la commission qui en compte six (6), la seule étudiante siégeant actuellement étant madame Fouzia Azzouzi.

Le secrétaire général avise que le processus de désignation pour la nomination des professeurs, en remplacement de madame Catherine Lanaris, en sa qualité de responsable du programme de 3<sup>e</sup> cycle en éducation, et de madame Ana-Maria Davila-Gomez, professeure au Département des sciences administratives, dont les mandats sont échus, est présentement en cours. L'assemblée professorale de l'Université devrait être convoquée bientôt à cette fin, conjointement avec le Syndicat des professeurs.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe la commission de l'absence du doyen des études, monsieur Hurtubise, et confirme qu'il assume la fonction de doyen des études pendant son absence.

## **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par monsieur Juan Salazar-Clavel, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-troisième réunion
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Émission de diplômes
- 4.- Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle
- 5.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal
- 6.- Émission de diplôme – Maîtrise en développement régional
- 7.- Évaluation du programme de maîtrise en informatique (3781)
- 8.- Projet de modification du programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle (0645)
- 9.- Modification du DESS en administration scolaire (3164)
- 10.- Avis au conseil d'administration relativement à la planification de l'offre de programmes à Saint-Jérôme pour les années 2011 et 2012
- 11.- Nominations de deux (2) membres à la sous-commission des études
- 12.- Nominations de deux (2) étudiantes au comité de discipline
- 13.- Nominations de trois (3) membres au comité de la recherche et de la création
- 14.- Période d'information et questions

15.- Prochaine réunion

16.- Clôture de la séance

## 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-troisième réunion

### 2.1 Approbation

Sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par monsieur Patrice Babineau, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-troisième réunion, et ce, sans modifications.

### 2.2 Affaires en découlant

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-troisième réunion, les suites régulières ont été données et, plus particulièrement, en ce qui concerne les points suivants (entre les parenthèses) se rapportant au procès-verbal :

(3). Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle : les modifications proposées ont été adoptées par le conseil d'administration;

(4). Instrument d'évaluation de la supervision des stages : l'instrument en question a été publié depuis et est maintenant opérationnel;

(9). Programme court conjoint de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau : ce dossier a reçu un accueil très favorable de la part du conseil d'administration qui a autorisé l'ouverture des admissions;

(10-11). Évaluations des programmes de baccalauréat en administration et en travail social : les directions de module sont actuellement engagées dans les processus de révision. Une synthèse des évaluations de chacun de ces programmes sera communiquée au conseil d'administration lors d'une prochaine séance.

(15). Modification au programme de maîtrise en gestion de projet : vu l'absence du doyen des études, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche n'a pas été en mesure de vérifier les suites qui auraient pu être données concernant les séminaires en épistémologie ou en instruments de recherche. Il reviendra sur cette question lors d'une prochaine séance.

(18). Admission à temps partiel au campus de Saint-Jérôme pour les étudiants libres : il confirme que cette initiative comporte des enjeux importants d'équité dans la gestion des contingentements et met en cause un risque associé au fait que des étudiants admis comme étudiants libres pourraient prétendre à un droit à la poursuite d'études dans des programmes contingentés. Le Bureau du registraire et des services aux étudiants poursuit l'analyse et la commission sera éventuellement saisie des conclusions de celle-ci. Dans le contexte, le conseil d'administration a autorisé l'admission d'étudiants libres pour les cours mis à l'horaire pour les programmes de premier cycle non contingentés.

(19). Modification des conditions d'admission aux programmes de baccalauréat en enseignement : le conseil d'administration a entériné cette recommandation.

(22). Ajout d'un article au Régime des études de cycles supérieurs : il est convenu d'attendre le retour du doyen des études pour traiter ce point, lors d'une prochaine séance.

(23). Profil bilingue du programme de M.B.A. pour cadres en services financiers : il confirme que la réception de l'UQAM est positive et que des vérifications sont présentement en cours concernant les modalités d'émission du diplôme.

Le recteur ajoute que le conseil d'administration a adopté la Politique relative aux prix et aux distinctions, avec de légères modifications.

### 3.- **Émission de diplômes**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Juan Salazar-Clavel, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 284-CE-2065 concernant l'émission de diplômes; laquelle est jointe en appendice.

### 4.- **Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 284-CE-2066 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

### 5.- **Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Juan Salazar-Clavel, appuyée par monsieur Patrice Babineau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 284-CE-2067 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal; laquelle est jointe en appendice.

### 6.- **Émission de diplôme – Maîtrise en développement régional**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes. Dans le cas de la maîtrise en développement régional, comme il s'agit d'un programme offert par extension de l'UQAR, on doit émettre un avis qui s'adresse à la commission des études de cet établissement.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 284-CE-2068 concernant l'émission de diplôme – Maîtrise en développement régional; laquelle est jointe en appendice.

## 7.- Évaluation du programme de maîtrise en informatique (3781)

En l'absence du doyen des études, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres de la commission des études le dossier d'évaluation du programme de maîtrise en informatique (3781).

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'UQO, un comité d'autoévaluation a été mis sur pied et a procédé à l'évaluation de ce programme conformément à la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Lors de sa réunion du 18 mai 2010, la sous-commission des études, qui agit à titre de comité institutionnel en matière d'évaluation de programmes, a confirmé que le dossier satisfait aux exigences de la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Les membres souscrivent à une recommandation d'un membre visant à assurer un usage plus conforme à la réglementation en vigueur de certains éléments terminologiques utilisés dans ce type de documents, en rapport avec les programmes de maîtrise avec mémoire. Il s'agit du terme « soutenance » qui est utilisé pour désigner une présentation publique du mémoire réalisée par l'étudiante ou l'étudiant au terme de son programme. Il est convenu d'éviter, dorénavant, de recourir à l'usage du mot « soutenance » pour désigner cette présentation. La soutenance désigne une activité obligatoire liée au processus d'évaluation de la thèse de doctorat. En outre, la soutenance vise à confirmer l'authenticité de la thèse en vérifiant les capacités du candidat à la défendre. De plus, elle permet au jury de porter un jugement définitif sur la thèse. Pour le mémoire, le régime des études prévoit que l'évaluation du mémoire est réalisée à partir du texte seulement. Dans le cas où le programme prévoit une présentation du travail de recherche de l'étudiant, il est attendu une utilisation terminologique qui ne laisse pas entendre que cette présentation pourrait conduire à un refus du mémoire comme c'est le cas au doctorat avec thèse lors de la soutenance. En conclusion, l'utilisation du terme « soutenance » pour désigner cette présentation du mémoire devrait être proscrite.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par monsieur Paul Leduc-Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 284-CE-2069 concernant l'évaluation du programme de maîtrise en informatique (3781); laquelle est jointe en appendice.

## 8.- Projet de modification du programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle (0645)

En l'absence du doyen des études, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification du programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle (0645).

Le projet de modification fait suite à l'adoption, en novembre 2009, du Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec par le gouvernement du Québec, à la définition des nouvelles exigences par l'Office des professions pour l'obtention du titre CGA et du permis de CGA-auditeur. La modification proposée permet de répondre aux exigences de formation des candidats au titre de CGA, ainsi qu'à ceux intéressés par le permis d'auditeur.

Après délibérations, sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur Paul Leduc-Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 284-CE-2070 concernant le projet de modification du programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle (0645); laquelle est jointe en appendice.

La commission adhère à la suggestion d'un membre à l'effet que les pièces formelles de suivi des différentes instances impliquées dans les processus de modification des programmes soient dorénavant incluses dans les dossiers présentés à la commission.

**9.- Modification du DESS en administration scolaire (3164)**

En l'absence du doyen des études, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification du DESS en administration scolaire (3164).

Le projet de modification fait suite à l'évaluation périodique de ce programme qui a pris fin à l'été 2009.

Lors de sa réunion du 17 mai 2010, la sous-commission des études a formulé un avis favorable face au projet de modification.

Après délibérations, sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 284-CE-2071 concernant une modification du DESS en administration scolaire (3164); laquelle est jointe en appendice.

**10.- Avis au conseil d'administration relativement à la planification de l'offre de programmes à Saint-Jérôme pour les années 2011 et 2012**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que la planification du développement académique de l'UQO comprend l'ajout de programmes au campus de Saint-Jérôme. À l'automne 2010, le baccalauréat en administration a été ajouté à l'offre de programmes et, à l'instar de ce qui est observé dans les autres secteurs, un nombre important de demandes d'admission a été reçu. Il convient maintenant de statuer sur les programmes que l'UQO va ajouter à Saint-Jérôme au cours des prochaines années, et ce, afin de permettre d'optimiser les stratégies de recrutement et les conditions de démarrage de ces programmes.

Dans ce contexte, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a élaboré un projet visant à proposer un scénario d'ajouts de programmes pour les années 2011 et 2012 qu'il commente. Ce projet a été soumis à la consultation des différents secteurs actuellement actifs à Saint-Jérôme. Les résultats de cette consultation ont permis d'ajuster le projet.

La commission des études est invitée à se prononcer sur cette question en formulant un avis au conseil d'administration relativement à l'ajout de programmes à Saint-Jérôme pour les deux prochaines années.

Des membres interviennent pour soulever certaines préoccupations.

En outre, se référant au document de planification du développement académique « Horizon 2014 », un membre se demande comment il est possible d'en arriver à de telles priorités de développement, lorsque l'on considère la situation actuelle dans certains secteurs, telles les sciences sociales. Selon lui, certaines affirmations présentes au sein de ce document suggèrent que la consultation n'a pas été réalisée de façon adéquate.

Revenant sur le projet d'ajouts de programmes à Saint-Jérôme, une inquiétude est formulée quant à l'harmonisation des exigences de la cote de rendement collégiale (CRC), dont il est largement question dans les discussions, et des différentes modalités de contrôle des admissions qui seront pratiquées à Saint-Jérôme. On demande à ce que des informations complémentaires soient présentées à la commission des études sur cette question.

Des inquiétudes sont également formulées à l'égard des ressources que l'Université peut ou est disposée à rendre disponibles pour supporter un tel plan de

développement et d'implantation des programmes. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que ces questions seront prises en considération lors des processus réguliers d'affectation des ressources, incluant lors du processus de répartition des postes de professeur.

Après délibérations, sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 284-CE-2072 concernant un avis au conseil d'administration relativement à la planification de l'offre de programmes à Saint-Jérôme pour les années 2011 et 2012; laquelle est jointe en appendice.

#### **11.- Nominations de deux (2) membres à la sous-commission des études**

Le secrétaire général mentionne que la commission des études doit pourvoir à deux (2) nominations à la sous-commission des études.

Un poste est devenu vacant, suite au départ à la retraite de madame Madeleine Lussier et un autre poste est disponible suite à la fin du premier mandat de madame Louise Briand.

Les professeurs suivants ont signifié au secrétaire général, suite à l'appel de candidatures effectué le 26 août 2010 et au rappel au même effet, le 7 septembre 2010, leur intérêt à siéger à la sous-commission des études, de même qu'ils ont transmis une lettre de motivation :

- Louise Briand, professeure au Département des sciences comptables
- Jacques L. Boucher, professeur au Département de travail social et des sciences sociales.

La commission des études est donc invitée à nommer les candidats recommandés par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 284-CE-2073 concernant les nominations de deux (2) membres à la sous-commission des études; laquelle est jointe en appendice.

#### **12.- Nominations de deux (2) étudiantes au comité de discipline**

Le secrétaire général informe les membres que le règlement concernant le plagiat et la fraude prévoit la formation d'un comité de discipline, chargé de voir à l'application de celui-ci. Ce comité comporte deux (2) sièges réservés à des étudiants, sièges actuellement vacants, par suite de la démission, le 18 mars 2009, de madame Bouchra Zerhouni et de la perte de qualité, parce que non inscrite, de madame Stéphanie Gauvreau.

Plusieurs rappels ont été adressés à l'AGE-UQO, au cours de l'année 2009-2010, pour l'inviter à désigner des étudiants sur ce comité. Rappelons que l'Association étudiante est responsable de la désignation des étudiants au sein des instances officielles de l'Université, désignation entérinée par la suite, sous la forme de nomination, par les instances appropriées, soit la commission des études ou le conseil d'administration.

Le secrétaire général a effectué d'autres rappels au cours de l'été 2010 de même que tout récemment, pour inviter à nouveau l'Association à désigner des étudiants, rappels qui sont demeurés vains. Une initiative a donc été conduite, en vue de solliciter directement les étudiants intéressés à siéger à divers comités, dont le comité de discipline, avec le résultat que deux personnes ont manifesté leur intérêt pour le comité de discipline. Il s'agit de mesdames Sandra Séguin et Sabrina Guilbert, cette dernière étant rattachée au campus de Saint-Jérôme.

Considérant l'importance d'avoir des représentants étudiants au sein du comité de discipline et la prérogative de l'AGE-UQO de désigner ses membres au sein des

instances de l'Université, il est suggéré à la commission des études de procéder immédiatement à ces nominations, sous réserve de leur désignation ultérieure par l'AGE-UQO.

Après délibérations, sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur Patrice Babineau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 284-CE-2074 concernant les nominations de deux (2) étudiantes au comité de discipline; laquelle est jointe en appendice.

### **13.- Nominations de trois (3) membres au comité de la recherche et de la création**

Le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures le 26 août 2010 ainsi qu'à un rappel le 7 septembre 2010 afin de renouveler ou de remplacer les professeurs suivants siégeant sur le comité de la recherche et de la création :

Louise Briand – secteur des sciences de la gestion – fin de 2<sup>e</sup> mandat  
 Martine Peters – secteur des sciences de l'éducation - fin de 1<sup>er</sup> mandat  
 Guy Chiasson – secteur des sciences humaines - fin de 1<sup>er</sup> mandat)  
 Nada Guzin-Lukic, secteur des arts et des lettres - fin de 2<sup>e</sup> mandat, non éligible en raison d'une sabbatique.

Les professeurs suivants ont démontré leur intérêt à siéger sur le comité de la recherche et de la création :

Guy Chiasson, professeur au Département de travail social et des sciences sociales  
 Marie Marchand, professeure au Département des sciences comptables  
 Martine Peters, professeure au Département des sciences de l'éducation.

Le siège dédié au secteur des arts et des lettres demeure vacant, aucune candidature n'ayant été reçue. Le doyen de la recherche indique qu'il va poursuivre la sollicitation à cet égard et souhaite pouvoir recommander une candidature lors de la prochaine séance de la commission.

La commission des études est donc invitée à pourvoir à ces nominations, sur recommandation du doyen de la recherche.

Après délibérations, sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 284-CE-2075 concernant les nominations de trois (3) membres au comité de la recherche et de la création; laquelle est jointe en appendice.

### **14.- Période d'information et questions**

Le recteur présente un bilan de l'intervention de la direction de l'Université en Commission parlementaire de la culture et de l'éducation, le 17 août 2010, dans le cadre des exigences de la Loi sur les établissements de niveau universitaire, et commente le document confectionné à cette occasion et qui est distribué en séance. Il rappelle que cette intervention a lieu à tous les trois ans et qu'elle permet, aux parlementaires membres de cette commission, de prendre connaissance de la performance de l'UQO et des universités québécoises, puisqu'elles sont toutes convoquées, sans exception, et de s'enquérir, pour chacune d'elles, de leur perspective de développement.

D'entrée de jeu, il se dit très satisfait de l'accueil et de la réceptivité des parlementaires présents lors de cette intervention dont le fait saillant aura été de revendiquer, pour l'enseignement supérieur de la région de l'Outaouais et plus particulièrement pour l'Université, un statut particulier, à l'image de ce qui a déjà été consenti, il y a quelques années, pour le réseau de la santé de la région de l'Outaouais.

Il fait état des réactions très positives de plusieurs organismes et leaders régionaux à l'égard d'une telle revendication qu'il ne souhaite toutefois pas étendre à la

région des Laurentides, compte tenu des réalités différentes des deux régions en cette matière. Il souligne d'ailleurs qu'il n'y a eu que très peu de réactions à cette prise de position publique dans les Laurentides.

Il rappelle que le Forum de l'enseignement supérieur, qui avait été tenu dans l'Outaouais en 2003, à l'initiative de l'Université, revendiquait déjà auprès du gouvernement du Québec des mesures adaptées à la réalité frontalière de l'Outaouais, réalité à laquelle seule l'UQO est confrontée. Il évoque les difficultés presque permanentes pour l'Université à obtenir ce qu'elle demande au gouvernement du Québec pour assurer un développement, non pas optimal, mais minimal, de ses activités. Il cite en exemple le dossier de la clinique de psychologie qui a pu bénéficier, après un long délai, d'une subvention partielle pour son démarrage, laquelle n'était pas à la hauteur de ce qui avait été demandé.

Bref, il lui est apparu que la revendication d'un statut particulier demeurerait, dans les circonstances actuelles, l'option la plus convenable pour amener le gouvernement à reconnaître les besoins et la spécificité de la région et à y moduler ses interventions en conséquence. Il entend d'ailleurs soumettre au conseil d'administration, lors de sa séance du 27 septembre 2010, une proposition qui fera état de cette position de même qu'il va suggérer une démarche de mobilisation des acteurs régionaux concernés à cet égard. Ultimement, cette démarche devrait conduire à une actualisation des revendications en enseignement supérieur auprès du gouvernement. Il entend tenir la commission informée de l'évolution du dossier.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le contenu de trois (3) tableaux statistiques déposés en séance, soit celui sur l'évolution des demandes d'admission, celui sur les données globales comparatives (inscriptions et volume de crédits) des trimestres d'automne 2009 et d'automne 2010 et celui sur l'évolution de la taille moyenne des groupes réguliers, de l'automne 2005 à l'automne 2010.

Dans l'ensemble, les statistiques sont éloquentes et laissent apparaître une situation enviable pour l'Université. Ainsi, on observe une augmentation de 5,1 % dans les inscriptions pour le présent trimestre d'automne 2010, ce qui se traduit par un nombre total d'étudiants de 6001, et une augmentation de 9,0 % dans le volume de crédits, lesquels ont franchi, pour la première fois dans l'histoire de l'Université, la barre des 56 000 crédits (exactement 56 085 crédits). La situation est toute aussi enviable au campus de Saint-Jérôme qui connaît une augmentation de 22 % de l'effectif étudiant, pour un nombre total de 1176 en date de ce jour. L'effectif étudiant du campus représente 20 % de l'effectif étudiant total de l'Université et 23 % en termes de volume de crédits.

Il précise que les statistiques relatives au volume d'inscriptions dans les programmes comportant une formation à la recherche dépeignent mal le portrait précis de la situation quoique l'effet des tendances positives observables est bien présent.

Deux programmes de baccalauréat offerts à Gatineau, en administration et en enseignement au secondaire, connaissent des hausses très significatives qui méritent d'être soulignées. C'est le cas également du certificat en administration.

Dans le cas des programmes de cycles supérieurs, le constat d'une diminution de 85 étudiants, par rapport à l'année dernière, s'explique essentiellement en raison de l'abandon des programmes offerts en anglais. Il explique la situation particulière concernant le programme de doctorat en psychologie, alors que 28 demandes d'admission ont été reçues et 14 offres d'admission ont été faites. Or, il s'est avéré que des désistements étant survenus depuis, le nombre d'étudiants inscrits est de 10, en deçà du contingentement établi à 12. Il dit réfléchir, pour la prochaine année, à une hypothèse de rehaussement du contingentement pour éviter la répétition d'une telle expérience, mais également s'inscrire dans la volonté des ministères de la Santé et des Services sociaux et de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de voir augmenter le nombre de psychologues pour répondre aux besoins de la population.

Il termine ses présentations en commentant le tableau relatif à la taille des groupes. Il indique que l'orientation retenue est de viser la même cible à Gatineau et à Saint-Jérôme.

Un membre demande à connaître l'état d'avancement du projet de scission du Département de sciences sociales et de travail social. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme que les travaux sont effectivement amorcés et que les premiers enjeux sensibles qui se profilent portent sur le partage de la banque de cours. Il estime que tout converge vers un aboutissement favorable dans ce dossier et pense être en mesure de formuler des recommandations finales pour le mois de décembre 2010.

Le doyen de la recherche dépose en séance et commente un tableau statistique qui fait état du financement externe propre aux activités de recherche de l'Université.

**15.- Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 14 octobre 2010 à 9 heures.

**16.- Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur Juan Salazar-Clavel, appuyée par madame Natalia Dankova, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 12 h 00.

*Original signé par :*

---

Le président, Jean Vaillancourt  
Le secrétaire, Luc Maurice